

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation d'un bien indivi

Par **tonylafenetre**, le **19/03/2015** à **12:28**

Par dossier de succession ouvert depuis 08/2003, en 2009 un jugement a été rendu, notifiant une indemnité d'occupation pour l'héritier occupant les lieux depuis 2003. Montant notifié par expert du TIG.

Aujourd'hui en 03/2015, cette indemnité court-elle toujours jusqu'au partage.

Si non?? Pourquoi?

Pour infos, j'ai envoyé un RAR au Procureur en 01/2015 en lui demandant la mise en application du jugement rendu en 2009.

Quelle est la situation de l'indemnité d'occupation?

Merci de vos informations.